

# VILLE D'ISTRES

## CONSEIL DE QUARTIER ENTRESSEN DU 3 DECEMBRE 2018

*La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 17, sous la présidence de Monsieur François Bernardini, Maire d'Istres.*

*(M. Vossenat procède à l'appel des Conseillers de quartier.)*

**M. le MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues élus, mes chers Amis membres du Conseil du quartier d'Entressen, et aussi à tous les gens qui sont venus regarder les travaux de l'Assemblée, je souhaite bien sûr une bonne soirée et j'espère que les informations qui vous seront données seront utiles pour le degré de connaissance, voire de préoccupation, que vous pouvez émettre quelquefois sur des sujets qui vous concernent plus ou moins directement.

### I. COMMUNICATIONS

**M. le MAIRE.**- Dans un premier temps, je vais vous donner quelques communications. Comme d'habitude, elles n'ont pas toutes trait au village mais compte tenu que le village fait partie de la ville et que les dispositions concernent la ville, et donc le village, il est normal que vous en soyez autant informés que d'autres. D'autant plus que, même si cela ne vous concerne pas immédiatement, l'identité d'Entressen, son essence rurale, vous positionne sur certains points plus que d'autres, même si nous le traitons à un autre niveau.

Je voudrais donner la parole à Vincent Tricon qui va vous expliquer le plan communal de désherbage qui a trait bien sûr à la gestion du domaine public. Mais même si ce n'est pas marqué sur la fiche qui m'est proposée, je lui demanderai de vous donner quelques informations également sur des données obligatoires depuis maintenant 2 ans mais qui doivent être reprises chaque année, ne serait-ce que parce qu'avec le Préfet j'en assure la responsabilité, ce qui veut dire l'obligation. C'est sur le caractère de désherbage de ses propres propriétés au regard bien sûr de la protection d'incendie. La parole est à M. Vincent Tricon qui est adjoint au Directeur du pôle de développement durable et de l'environnement.

- Environnement :
- Plan communal de désherbage

**M. TRICON.**- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Nous allons parler tout d'abord du plan communal de désherbage qui concerne essentiellement l'entretien des espaces publics communaux. La réglementation s'est durcie en la matière depuis quelques années avec la sortie de la loi Labbé en 2014 et la loi sur la transition énergétique de 2015 qui ont abouti à l'interdiction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 des produits phytosanitaires chimiques pour les collectivités territoriales, telle que la nôtre, pour l'entretien des espaces publics, et à l'interdiction de la vente et de la détention des produits phytochimiques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 –c'est demain– pour les particuliers. Cette réglementation a conduit la Ville d'Istres à établir son plan communal de désherbage et de gestion différenciée. Il a été réalisé par un Bureau d'études extérieur au cours de l'année 2017. Ce plan communal de désherbage a permis de donner un plan d'action sur trois niveaux. Tout d'abord sur la formation des agents. Nous y sommes en plein dedans, avec en ce moment les agents de différents services concernés par le désherbage : la voirie, les espaces verts, les factotums des écoles, le service cimetières également, mais aussi d'autres services plus administratifs. Ils sont tous formés en ce moment à tenir un discours clair pour communiquer auprès des administrés et leur expliquer la démarche. Un plan de communication est associé. Vous avez dû le lire dans « Istres Mag » à plusieurs reprises. Il y a eu quelques articles depuis le début de l'année 2018 au sujet du désherbage en général et, par exemple, en septembre 2018 il y a eu un article très ciblé et précis sur les cimetières. Le troisième volet est l'acquisition et l'investissement de matériel alternatif qui va permettre de concrètement changer les pratiques d'entretien des espaces publics grâce au travail des agents. La Ville va donc investir avec du matériel alternatif je pense en début d'année 2019. Nous avons eu l'accord de subvention la semaine dernière, c'est tout récent. Et la Ville sera aidée à 50 % par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour acheter ce matériel. Cela concerne donc le désherbage d'un côté.

Ensuite, comme M. le Maire l'a demandé, nous allons un peu parler du débroussaillage. C'est la réglementation en matière de protection de forêt contre les incendies. Effectivement, la Mairie a entrepris une grosse campagne de sensibilisation du public sur la protection des forêts contre les incendies. Entressen est un peu moins concerné parce que vous n'êtes pas en zone soumise au risque mais tout le reste de la commune est concerné. M. le Maire a entrepris d'envoyer des courriers au cours de l'année 2017 et 2018 –il y en a eu deux– conjointement avec le Préfet. Ces courriers ont permis de sensibiliser la population aux obligations légales de débroussaillage. Ce sont donc bien des obligations et cela fait partie du pouvoir de police du Maire. La réglementation oblige les propriétaires de terrains bâtis en zone soumise au risque incendie –ce qui n'est pas le cas à Entressen, je le répète– à débroussailler autour de chez eux, y compris chez le voisin dans une distance égale à 50 m autour du bâti. C'est-à-dire que si vous êtes propriétaire d'une parcelle bâtie avec une maison, un cabanon, un abri-piscine, dans une zone soumise au risque incendie, vous êtes tenu de débroussailler 50 m autour, même si votre propriété s'arrête à 10 m. C'est assez difficile à

comprendre, je le sais, mais c'est la réglementation. En fait, cette réglementation veut que le propriétaire du bâti se protège par ses propres moyens. Les pouvoirs publics, donc la Collectivité, entretiennent les bordures de voirie, par exemple, les réseaux également. C'est donc l'élément essentiel de l'information : il faut débroussailler autour de ses biens pour se protéger.

**M. le MAIRE.**- Si vous me permettez de vous couper, Monsieur. M. Tricon a tout à fait raison de dire que cela peut paraître étonnant, certains diront même absurde. En réfléchissant un peu plus et en voyant ce qui a motivé cette réglementation, c'est le principe suivant. Avant, eu égard à notre sentiment émotionnel, à ce que nous voyons à travers les images, le sentiment de protection se faisait avant tout par rapport à la nature, par rapport aux bois et forêts. Aujourd'hui, eu égard les incendies qu'il y a eu il y a 2 ans, où des propriétés ont été ravagées, où il a fallu procéder à des déplacements de population, les habitations sont rendues sécurisées presque autant, sinon plus, que les bois. Alors n'en déduisez pas que je suis en train de vous dire que les pompiers ne s'occuperont plus des bois. Pas du tout. Mais la réglementation fait qu'à partir du moment où l'on débroussaille chez soi et qu'à l'extérieur il se trouve qu'il y a une obligation de le faire parce qu'il y a une lacune du propriétaire, vous devez être tenu de le faire parce que vous assurez à ce moment-là la protection de votre maison. Je voulais juste préciser cette règle qui, a priori, peut vous paraître un peu ennuyeuse, d'autant plus que vous avez l'impression de dépenser de l'argent hors de vos murs.

**M. TRICON.**- Je rajoute juste que cette réglementation concerne évidemment la Ville, au même titre que les propriétaires privés. Du coup, la Ville a entrepris une campagne de débroussaillage autour de tous les bâtiments communaux : les châteaux d'eau, les gymnases, les terrains de tennis, les cimetières. Tous les terrains bâtis communaux sont concernés de manière identique que les terrains privés. Ce sont des travaux assez chers mais, malheureusement, c'est une obligation.

**M. le MAIRE.**- Bien sûr, nous envoyons régulièrement, chaque année, l'information de rappel à tous les administrés concernés que nous avons obligatoirement le devoir de contrôle puisque, encore une fois, nous sommes, nous, Communes, directement responsables, et nous le faisons de manière amiable, courtoise. La première fois par une lettre. La deuxième fois, si le contrôle a montré qu'il y avait une petite déficience ou un retard –en tout cas au départ c'est comme cela que nous le considérons– il est évident que nous demandons l'intervention. Et s'il y a un deuxième déplacement, il y a là obligation d'engager les travaux à notre initiative mais qui seront, eux, mandatés par le Trésor Public. Il vaut donc mieux que les choses se fassent de plein gré plutôt que d'avoir l'obligation faite par un organisme extérieur. Avez-vous des commentaires ?

**M. TREMOUILLE.**- Que dit la loi sur le fait d'aller chez le voisin pour débroussailler ? Nous avons déjà du mal à faire tailler les arbres à la limite.

**M. le MAIRE.**- Vous avez tout à fait raison de dire que cela part d'un partage de bon sens, et aussi d'une attitude de comprendre ce qu'est la vie en société, même si cela vous oblige à quelques dépenses. Effectivement, s'il y a des difficultés vous les signalez et nous verrons comment nous pouvons les circonscrire. Honnêtement, je pourrais vous dire que le bilan est absolument positif. Sur les 5 000 courriers que nous avons envoyés –cela fait de la masse– nous avons très peu de gens qui sont retors, rétifs, qui vous disent que cela ne les concerne pas et qui s'en moquent. Là où c'est difficile c'est quand les propriétaires sont à l'extérieur, qu'ils sont très loin et qu'ils se sentent moins concernés par leur propriété. Quand ils sont concernés c'est par les impôts fonciers qu'ils doivent payer et ce n'est pas quelque chose qui les met de grande joie. Là c'est un peu plus délicat. Mais pour les habitants de notre communauté d'Istres, d'Entressen, nous avons vraiment peu de cas, moins d'une quinzaine, ce qui n'est pas beaucoup sur 5 000, qui ont pu poser problème, mais qui rentrent dans l'ordre aussi. De toute façon, au final, l'ordre c'est le percepteur qui le donne puisqu'il envoie la facture.

- Minéralisation des espaces verts

**M. le MAIRE.**- Pour continuer dans le sens de la nature, nous avons recensé sur Entressen une dizaine d'espaces verts qui sont inférieurs à 40 m<sup>2</sup> et que nous souhaitons transformer en espaces minéralisés. Cela consiste à remplacer la pelouse par des galets de Crau, des cailloux blancs et de la végétation sèche. Il y aura bien sûr d'autres types d'arbres, d'arbustes, mais qui auront un côté moins lié à la consommation d'énergie. Cela se fait dans deux cas, parce que je suis pour dire les choses comme elles sont. D'abord, cela rentre dans la nouvelle stratégie d'analyse et de jugement du jury qui vient tous les 2 ou 3 ans voir si nous méritons de garder la « Quatrième Fleur », à laquelle nous sommes très attachés. Cela fait remarquer la qualité du cadre de vie et cela fait surtout remarquer la qualité des gens qui y travaillent, puisque je vous rappelle que c'est en interne, c'est-à-dire à travers nos services et nos équipes, que cette possibilité a été conquise. Et enfin, cela correspond aussi, il faut bien le reconnaître, au fait que cela demande un autre type d'entretien où nous avons moins de consommation et moins besoin de présence. Je ne vous cache pas que dans l'organisation générale des services, puisque nous sommes amenés à considérer les circonstances financières qui sont les nôtres, cela permet d'avoir un entretien de qualité avec moins d'intervention humaine.

**M. TRIELLI.**- Monsieur le Maire, je voulais vous demander par rapport à la chênaie près de la tour, nous sommes sous Natura 2000, y a-t-il quelque chose qui change par rapport à cela ?

**M. le MAIRE.**- Non. Là nous parlons de petits espaces de 40 m<sup>2</sup>. Tout ce qui est bois, chênaie, environnement de la tour, cela reste dans un cadre massif, c'est le cas de le dire.

Ce n'est pas marqué à l'ordre du jour mais je voudrais profiter de cette occasion pour vous rappeler que vous avez la chance d'avoir à Entressen une Présidente qui est la Présidente du SYMCRAU. Il s'agit de l'organisme de gestion qui s'occupe activement du niveau de la nappe phréatique, de sa qualité, et qui fait en sorte que notre adduction soit permanente et que nous n'ayons pas de problème. Son rôle ne s'arrête pas bien sûr à la ville d'Istres puisque, en tant que Présidente du SYMCRAU, elle est responsable de tout le même service sur un territoire beaucoup plus large, jusqu'à Saint-Martin, Salon, Arles et Les Alpilles. Mme Tramontin règne partout. Je voulais non pas seulement la complimenter mais vous dire que j'ai saisi cette occasion pour apporter à Entressen véritablement une reconnaissance, à travers son travail et à travers l'importance que je veux donner au symbole du SYMCRAU. D'abord, encore une fois, parce que nous sommes très attachés à avoir la meilleure capacité d'eau pour nos habitants, et, à l'occasion d'une conversation, qui a été accompagnée d'autres, j'ai pu faire faire l'acquisition par la Commune du mas de M. Sardou. En fait, plus exactement, « L'acquisition par la Commune » n'est pas tout à fait juste, c'est la Métropole qui va l'acheter et qui va le remettre à la Commune. Quand on se demandait « A quoi sert la Métropole ? », vous en voyez un exemple immédiat. C'est quand même une acquisition de plusieurs hectares. Je crois qu'il y en a 7. Nous avons une belle bâtisse et nous en avons une aussi sur le terrain. Nous allons donc nous en servir pour installer l'équipe du SYMCRAU, qui sera le service public, et qui sera, d'une certaine façon, un point d'accueil de l'eau pour la Métropole. Vous voyez que quand nous avons une possibilité nous nous en servons pour qu'Entressen s'enrichisse d'une image supplémentaire, qui correspond d'ailleurs à l'identité rurale et naturelle, et qui nous permet d'avoir la dragée haute sur ce type de problématique. L'installation se fera en cours d'année 2019 puisque, au-delà bien sûr de l'acquisition, il y a la possibilité de revoir un peu les bureaux pour en faire une aire d'accueil pour tous les gens qui s'occupent de ce genre de problèmes. Notamment l'accueil des associations qui s'occupent des canaux et de la gestion des cours d'eau se fera également dans ce lieu. Ils sont toujours à la recherche de locaux, ils auront des locaux adaptés, et nous irons même jusqu'à y ajouter le Comité du Foin de Crau, c'est donc une maison bien agricole.

**M. VOSSENAT.**- Je voulais revenir sur les espaces verts. Un aménagement a été fait allée des Cabres avec un revêtement minéral mais c'est un genre de bois ou de sciure –je ne sais pas quel est le terme technique exact– quand c'est humide, ça va, mais quand c'est sec et qu'il y a du vent, ça s'envole. Cela a été fait au mois d'août et il y a pas mal de plantes qui n'ont pas survécu à la chaleur. Je le signale.

**M. le MAIRE.**- Merci. M. Benchenafi qui vous écoute tout ouïe a déjà saisi le stylo pour cocher cela sur les obligations qu'il demandera à ses services.

**M. VOSSENAT.**- Merci.

**M. le MAIRE.**- Je voudrais continuer sur le mas de Sardou. Je ne sais pas si nous irons jusqu'au bout mais l'une des hypothèses est effectivement avancée pour que sur les terrains qui sont sur cet espace nous puissions installer les nouvelles serres municipales. Puisque vous savez –ou si vous ne le savez pas je vous l'apprends– qu'après avoir donné à la Mairie des locaux dignes de son rang mais aussi susceptibles d'accueillir un personnel et une population dans des conditions beaucoup plus avantageuses que par le passé, après avoir fait un peu les mêmes choses à Entressen avec la mairie annexe et à Rassuen, il nous paraissait moralement indispensable de doter notre personnel des services techniques d'une entité professionnelle, d'un lieu d'accueil pour les départs ou arrivées d'équipes, un lieu de travail pour les différents ateliers, un lieu de travail aussi pour notre Bureau d'études et pour tous ceux qui travaillent en liaison avec les services techniques, avec l'aspect opérationnel du travail d'une collectivité. Nous avons acheté il y a quelques années, 3 ans à peu près, le bâtiment « L'Equipe », qui a fermé ses portes parce que ce journal qui était édité dans ce lieu, avec les journaux « Aujourd'hui » et « Le Parisien », a changé de stratégie. Ils ont donc vendu et nous avons saisi l'occasion. Nous n'avons pas fait une mauvaise affaire, et nous avons demandé à nos services de réfléchir sur le déplacement de nos équipes. Ce qu'ils ont fait et ce qui nous permettra de présenter à notre personnel leur nouveau lieu de travail. Je crois que nous le présentons d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

**M. BENCHENAFI.**- Le 17 décembre.

**M. le MAIRE.**- Le 17 décembre, le personnel aura donc une vision de son espace de travail du futur. Je pense que ce sera quelque chose qui sera conforme à la reconnaissance que nous devons avoir par rapport au travail qu'ils font, parce qu'encore une fois, pour ceux qui connaissent la zone du Tubé, nous sommes quelquefois un peu ennuyés à propos des locaux qui sont dévolus à nos équipes. Cet espace va être vendu à l'EPAD pour permettre d'avoir plus de terrains à disposition des entreprises. Parce qu'aujourd'hui nous manquons de terrains pour les entreprises, que ce soient des petites ou des grandes. C'est pour cela que j'ai demandé d'avoir une aire suffisamment libre pour que nous puissions aller à la découpe en fonction des besoins que les entrepreneurs nous signifieront. Nous avons déjà beaucoup de contacts et nous aurons donc l'occasion d'avoir des entreprises en ce lieu et, à travers cela bien sûr, avoir de nouvelles créations d'emplois.

- Cadre de vie :
- Accueil mairie : élargissement des horaires d'accueil du public et prise de rendez-vous sur Internet

**M. le MAIRE.**- Toujours dans les informations de caractère général, mais encore une fois qui vous intéressent directement, vous savez que nous avons un label de qualité, qui s'appelle « Qualiville », qui est une labellisation de tout ce qui est services de la Mairie dans le cadre de l'accueil, dans le cadre de prestations administratives et familiales. Forts de cela, mais aussi à travers la modification des horaires à laquelle il a fallu procéder après une demande de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons pu aligner quelques nouveaux principes à travers cette obligation et aller jusqu'à l'élargissement des capacités d'accueil pour le public. La journée continue, du lundi de 8h à 18h, reste inchangée, mais pour les autres jours il y aura 45 minutes de plus. Nous nous arrêtons à 17h et nous recevons maintenant le public jusqu'à 17h45 du mardi au vendredi. Ce qui permet donc pour les usagers une amplitude horaire de 43 heures par semaine. Cela se fait bien sûr pour les mairies annexes, au Prépaou et à Entressen. Pour ceux qui, malgré cette extension, n'ont pas le temps parce que leur emploi du temps ne le permet pas, ou pour ceux qui ont déjà l'habitude de travailler avec une technologie plus avancée, je leur dirai qu'ils auront la possibilité de prendre des rendez-vous à partir d'Internet. Cela permettra aux usagers d'effectuer des démarches administratives pour les passeports, les cartes d'identité, les démarches d'état-civil, mariages, pacs, pré-inscriptions pour les services de la petite enfance. Pour les éléments qui sont quand même un peu personnels, voire confidentiels –bien qu'il n'y ait pas de problème pour la confidentialité des mails– (comme pour les démarches d'état-civil, de petite enfance, de services sportifs et culturels), je préconise quand même le contact direct.

- Certification de l'Agence Postale d'Entressen

**M. le MAIRE.**- Dans le cadre du renouvellement du certificat « Qualiville », dont je viens de parler, l'Agence Postale d'Entressen a été certifiée par l'AFNOR. C'est la première Agence Postale en France à obtenir cette distinction. Vous voyez que nous avons eu raison de sauver La Poste parce que c'était un service public absolument indispensable à la population d'Entressen. Les crédits sont arrêtés pour pouvoir implanter un lecteur de cartes bancaires mais je regrette que malheureusement nous n'ayons encore personne qui nous fasse un signe positif. Les banques sont toujours réticentes, non pas pour investir puisque je vous dis que c'est nous qui payons, mais pour simplement assurer un fonctionnement. Il y en a une qui m'a dit « Vous comprenez, notre tournée de la Brink's passe par un certain endroit et il faudrait faire un détour, ce qui est compliqué ». Ce pays est vraiment déficient lorsque l'on parle d'engagement pour la population ou de simplement faire un petit effort pour elle.

Je voulais quand même insister sur la qualité qui a été portée, parce que cela n'a pas été un coup de pub ni un coup de *bluff* en disant « On va mettre ça ici, dans un coin ». Non. Nous avons répondu d'abord à des normes de sécurité, nous avons mis notre personnel en sécurité, et surtout nous l'avons mis en situation d'avoir une belle réponse à chaque administré d'Entressen qui a besoin de faire appel à ces services. C'est donc la première Agence Postale en France, j'aurai véritablement du plaisir à le dire lors du prochain Conseil municipal. Il ne faut pas oublier de l'inscrire à l'ordre du jour.

Madame Tramontin, vous me donniez des coups aux chevilles parce que j'ai oublié quelque chose. Dites-moi ce que j'ai oublié.

**Mme TRAMONTIN.**- Vous n'avez rien oublié, Monsieur le Maire, c'était juste pour corroborer vos dires sur la légitimité d'une Agence Postale communale sur Entressen. Sans rallumer les braises de l'argumentation qui avait été développée par La Poste concernant la fermeture sur le trop peu de fréquentation, nous sommes actuellement à 60 personnes par jour qui poussent les portes de l'Agence Postale communale. Et, outre tous les services proposés, ce sont environ 30 colis qui sont réceptionnés pour les Entressenois.

- Jeunesse et Loisirs :
- Rentrée scolaire 2018 – Focus Entressen

**M. le MAIRE.**- Je voudrais également vous donner quelques informations concernant la rentrée scolaire. Je ne vais pas vous faire le panégyrique de toute la rentrée scolaire sur l'intégralité de la ville, je vous dirai simplement qu'à Entressen l'école maternelle La Buissonnière a 147 élèves pour 5 classes et que l'école élémentaire de La Clé des Champs a 281 élèves pour 11 classes. C'est un taux relativement satisfaisant. Nous avons procédé dans ces deux écoles à quelques menus travaux, notamment la mise en place de films occultants à la cantine de la maternelle pour 5 000 €, et nous avons réhabilité le chauffage de l'élémentaire pour 29 000 €. Nous avons aussi posé dans chaque classe un ventilateur pour que nos enfants éprouvent moins de difficultés de chaleur durant ou à l'approche de la saison estivale. Nous avons fait ce choix parce qu'au niveau des enfants il y a toujours une controverse sur le fait de mettre la climatisation ou pas et c'est très compliqué. Il y a autant de partisans que de détracteurs, et comme en plus c'est très cher, nous avons mis cela de côté et nous sommes allés directement vers les ventilateurs.

- Multi-Accueil Collectif d'Entressen

**M. le MAIRE.**- Je voudrais vous rappeler que lors d'une visite de quartier, plus directement même à la crèche d'Entressen, j'avais pris la mesure de la nécessité de revoir un peu les choses, car l'exiguïté des locaux et aussi un peu la vertu –et pas toujours la meilleure– du temps avaient quand même apporté à ce lieu quelques marques qui pouvaient jouer sur son fonctionnement. Au lieu de passer par un palliatif qui aurait été, soit un rafraîchissement, soit une

petite extension, j'ai décidé d'abandonner cette crèche pour en construire une juste à côté. Nous aurons donc à Entressen une nouvelle crèche, dont les plans sont terminés, je crois.

**M. BENCHENAFI.**- Nous rentrons dans la phase d'avant-projet détaillé et par la suite nous avons le devoir de déposer le permis de construire. Celui-ci sera déposé dans un futur proche et le démarrage des travaux est prévu en mars 2019 pour une durée de 8 mois.

**M. le MAIRE.**- Pour la petite histoire qui concerne les chiffres, ce qui devrait quand même aussi vous intéresser, cette opération coûtera 1 374 215,40 €. C'est une estimation. Pour cela, le Conseil départemental versera une subvention de 368 000 €. La CAF, qui est là pour abonder ce type d'équipements, versera 185 000 €. Et le restant, soit 323 500 €, sera partagé avec la Métropole et la Commune. La Commune prenant cette partie sur les fonds de concours mis à disposition de la Métropole pour les investissements communaux.

Petit élément d'information supplémentaire, que vous devriez vous poser ou que vous allez sans doute me poser : *quid* des locaux qui seront donc abandonnés par nos tout-petits ? Ils seront réaménagés pour être associés à la bibliothèque qui se trouve elle aussi en effet de besoin.

- Sécurité :
- Airnuc 2018 – Exercice national de sûreté nucléaire

**M. le MAIRE.**- Je vais laisser la parole à M. Aragneau qui va vous donner quelques éléments d'informations sur une opération terminée, passée, qui concerne quand même une chose qui nous intéresse au plus haut point puisque c'est d'abord le sujet de la sûreté nucléaire, et ensuite l'identité de la Commune. Car il ne faut jamais oublier que notre Ville est aussi connue pour l'importance de sa base qui, bien sûr, abrite l'arme nucléaire. M. Aragneau a été responsable avec moi du dispositif.

**M. ARAGNEAU.**- Il faut savoir que tous les 4 ans la base aérienne 125 s'entraîne à faire face à un hypothétique accident nucléaire d'origine radiologique. Cet exercice a fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention, d'un PPI, qui définit l'organisation des secours en vue de protéger la population, les biens et l'environnement.

La Préfecture des Bouches-du-Rhône a donc organisé, en partenariat avec l'Armée de l'air, un exercice les mardi 6 et mercredi 7 novembre derniers, ce qui a impacté tous les services de l'État mais aussi la Commune. M. le Maire a été informé par le Sous-préfet d'arrondissement du début de l'exercice le 6 novembre au matin et a déclenché immédiatement son Plan Communal de Sauvegarde, que l'on appelle le PCS. Le PCS a été installé en salle Joseph Thomas à l'Hôtel de Ville, il détermine, en fonction de l'alerte, les risques, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection à apporter pour protéger les personnes sur la commune. Il fixe également l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et les consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien.

La première journée nous a permis de tester en temps réel l'installation de la cellule de crise, l'organisation communale, la réactivité de nos services et la coordination avec ceux de l'État. La seconde journée a été plutôt consacrée à la phase post-accidentelle en vue d'un retour vers la normale. Cet exercice nous a permis de tester notre dispositif d'alerte en masse des populations par téléphone, ce que nous appelons la télé-alerte. Cet exercice a déjà fait l'objet d'un retour d'expérience qui sera communiqué à M. le Maire rapidement.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour parler de la télé-alerte. Je pense qu'il faut que chaque citoyen se rende sur le site de la Ville afin de s'inscrire sur ce site de télé-alerte, ce qui lui permettra de recevoir en temps réel les alertes éventuelles qui seront déclenchées par la cellule de crise. C'est gratuit, c'est instantané, ça arrive sur votre mobile et vous avez l'information en direct. Je crois que c'est très intéressant. Toute la journée, si besoin, ce site peut vous envoyer des informations, en fonction de vos quartiers, en fonction de l'évolution de la situation des sinistres. Toutes ces informations sur le site de la télé-alerte ne serviront qu'à cela. Vous n'aurez pas de publicité sur les théâtres, les cinémas ou les manifestations sportives. Cela ne servira qu'à la télé-alerte et qu'en cas d'urgence. Je tenais à vous le dire.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur Aragneau, vous avez entièrement raison. Je profite de la présence de « La Provence » ainsi que d'« Istres Mag » pour leur demander de faire le maximum d'informations sur cette annonce parce que c'est vraiment pour la notion de sécurité dans la tranquillité, comme l'a dit M. Aragneau.

- Comité Communal des Feux de Forêt – Bilan de la saison estivale

**M. le MAIRE.**- Je vais encore laisser la parole à M. Aragneau, mais tout en faisant une petite introduction sur le sujet. Nous avons créé et lancé au début de l'été le Comité Communal des Feux de Forêt qui a permis de rassembler 35 bénévoles, dont 3 dames. Il est placé sous le commandement de Jean-Pierre Bernardini. Aucun rapport avec moi, sauf qu'il est aussi efficace, c'est pour cela qu'il a été choisi. C'est un pompier dans l'âme, il est à la retraite et ne pense qu'à aider les citoyens. Lorsqu'il s'est proposé nous avons donc été plus qu'heureux et nous avons sauté sur l'occasion. Donc vraiment, vertu non pas qu'à son nom mais aussi à sa fonction qu'il a démontrée pendant des années au service de la population à travers les pompiers. Monsieur Aragneau, si vous voulez enchaîner.

**M. ARAGNEAU.**- Je préciserai aussi que M. Jean-Pierre Bernardini a un adjoint local qui est Paul Lazzaroni et qu'à eux deux ils arrivent à faire fonctionner de main de maître ce Comité des feux.

**M. le MAIRE.**- J'ai oublié de dire l'essentiel, l'important, le principal, ils sont bénévoles.

**M. ARAGNEAU.**- Toutes les personnes qui font partie du Comité des feux sont des bénévoles. Ils ont une grande motivation parce qu'ils circulent toute la journée, en fonction des horaires, des vents, des pluies et d'un tas de paramètres météorologiques, ils parcourent le territoire de la Ville d'Istres.

Pour information supplémentaire, il y a deux secteurs. Le secteur des Hauts de l'Aupière, le chemin de l'Estagel, la route de Saint-Chamas, le chemin de Monteau, le chemin de Saint-Etienne, la vigie, le Vieux Sulauze, le quartier de Saint-Jean, Sorbes, la colline de Miouvin, la périphérie du massif de Sulauze, et le village d'Entressen, font partie d'un premier secteur dans lequel les patrouilles s'effectuent toute l'année. Le deuxième secteur est plutôt un secteur sud avec le quartier de Lavalduc, le Moutonnier, Fanfarigoule, les Maurettes, la pinède, Le Ranquet, Le Deven, les Heures Claires, et La Romaniquette. Le Comité des feux participe également à des manœuvres pompiers, malgré que ce ne soient pas des pompiers. Ils peuvent participer comme blessés ou morts pour aider les pompiers à s'entraîner.

**M. le MAIRE.**- Je pourrais ajouter que ce sont des gens qui ont une expérience, beaucoup ont été pompiers, beaucoup le sont encore. Il y a des gens qui sont formidables quand même. Ils sont déjà pompiers et quand ils ont du temps de libre ils vont au Comité des feux de forêt pour travailler pour la société et pour la population. C'est merveilleux ! Deuxièmement, contrairement au cliché que nous avons obligatoirement en tête –en tout cas je l'ai eu au départ et je pense que je ne dois pas être le seul– ce n'est pas un Comité de forêt intermittent. Il ne travaille pas que pendant la saison estivale, il travaille toute l'année. Bien sûr pas au même rythme, mais il travaille toute l'année. Donc si vous voyez des voitures orange, vous saurez que c'est notre Comité. En sachant aussi que cela nous a coûté quand même un peu d'argent puisque nous avons dépensé, avec l'aide du Conseil départemental, presque 200 000 € pour l'équipement des 35 personnes et l'acquisition de 2 véhicules.

- Projets structurants :
- Pôle Femme Mère Enfant Simone Veil

**M. le MAIRE.**- Dans les questions générales aussi, mais qui vont trouver rapidement vie par l'ouverture de l'équipement qui le concerne, vous savez que nous avons souhaité un Pôle Femme Mère Enfant et l'installation d'une nouvelle crèche de 50 enfants qui va être opérationnelle au cours du premier trimestre. Je crois que l'inauguration est prévue le 2 février. Nous aurons là l'occasion d'ouvrir à la population un équipement inédit puisque c'est un lieu qui va rassembler tout ce qui est utile pour la mère, l'enfant, la femme, la jeune fille, lorsqu'elle éprouve le besoin d'une consultation de caractère physiologique. Pour cet équipement nous avons la secrète intention... Nous l'avions déjà au départ puisque nous voulions que ce soit une Maison de la naissance. Vous savez que les maternités sont en nombre limité, nous avons perdu la nôtre en 2002, à une époque où je n'étais pas là, et depuis, seul l'Hôpital de Martigues fait accoucher les enfants des territoires qui l'entourent. Je ne suis pas médecin mais il est dit clairement que dans la norme des accouchements, sur 100 il y en a 85 qui demandent une attention plus particulière et il y en a 15 qui se livrent comme une lettre à la poste. Ce sont ces accouchements-là qui nous intéressent. C'est-à-dire essayer d'avoir des femmes qui pourront avoir la terminaison de leur grossesse à Istres parce qu'il est prévu que l'accouchement, qui a été analysé par les hommes de l'art, les gynécologues, se fera très facilement. Nous avons donc cette possibilité et c'est pour cela d'ailleurs que nous avons transféré le site –qui, au départ, était prévu à l'Etang de l'Olivier et qui est maintenant construit, pratiquement fini, face à l'Hôtel Mirage– à l'entrée de la ville d'Istres, route de Martigues. Parce qu'à cette époque-là les normes étaient liées à une obligation de sécurité dépendant, soit de 15 minutes, soit de 15 kilomètres. Pour nous, l'Hôpital de Martigues étant tout droit, nous avons un terrain à côté de La Prédina et nous l'avons fait là. Malheureusement, nous sommes en France, rien de ce qui a été annoncé la veille n'est sûr le lendemain, et nous avons considéré qu'il fallait que l'on puisse avoir cette possibilité d'une Maison de naissance mais contiguë à un point de sécurité. Comme on ne va pas construire sur le parking de l'Hôpital de Martigues, ni à côté de la Clinique d'Istres –qui elle-même n'est plus un point de sécurité puisqu'elle n'a plus le matériel, l'appareillage, les salles, pour cela– nous avons donc laissé l'idée, non pas en suspens mais en attente. Parce qu'au même moment que nous avons laissé cela, on nous disait, et c'est vrai, que 5 maisons de ce type ont été lancées dans le centre de la France, ou tout au moins au-dessus ou au-dessous de la ceinture parisienne, et qu'après un délai de temps de 3 ou 4 ans on ferait le point pour savoir si l'on pouvait aller dans ce sens, voire même l'ouvrir. A ce moment-là, en espérant que les choses puissent se passer, nous reviendrons bien sûr à cette Maison de naissance, parce qu'il est prévu dans la construction de cet édifice que tout soit possible lorsque nous aurons le feu vert. Cette opération a coûté 4 830 000 €. Le Conseil départemental a versé 1 310 000 €. Je vous signale que cela dépend du contrat que nous avons signé en 2012 qui était de 30 M€. Vous voyez que cela nous aide bien à faire nos opérations. L'État met 339 900 €. La Ville d'Istres, à travers les fonds de concours de la Métropole sur son état spécial, met 830 000 €. Et la CAF, toujours mais cette fois-ci par rapport à l'aspect halte-garderie, met 185 000 €.

- Bilan étape de la fibre optique – Focus Entressen

**M. le MAIRE.**- Je vais donner la parole à M. Imbert qui va vous faire le bilan d'étape de la fibre optique. Vous savez ce qu'est la fibre optique, c'est le déploiement de moyens technologiques pour permettre des branchements

de communication à travers Internet plus rapides et plus concentrés. Bref, ce sont des choses que vous savez mieux que moi. C'est une chose qui ne dépend pas de la Collectivité mais sur laquelle nous avons fait beaucoup de pression car nous avons le sentiment qu'il y avait une certaine déficience. Et c'était le résultat de nombreuses rencontres avec les administrés qui, soit par intérêt ménager, soit par intérêt intellectuel, soit par intérêt aussi d'entreprise, ont besoin d'Internet chez eux. J'avais beau dire que ce n'était pas la Collectivité qui était responsable, les gens n'étaient pas pour autant satisfaits de la réponse. Néanmoins, cela nous a permis de bousculer un peu le schéma pour que l'on puisse avoir un nouveau point et nous avons été heureux que le Président de la République à un moment donné ait pu considérer que cela devait être une priorité nationale, ce qui nous a permis de nous raccrocher et donc de pousser ce dispositif. Il y a eu des tergiversations parce qu'au départ il y avait un opérateur, je vous ai annoncé après qu'il y en avait deux. Effectivement, ils se sont partagés, avec l'accord de l'État, en toute situation légale, les possibilités. Puis nous venons d'apprendre que finalement il n'y en a plus deux mais un et que celui qui était prévu n'est plus celui qui va le faire. Nous sommes donc dans une situation, non pas d'imbroglie mais de confusion, qui nous amène quand même à avoir un projet qui avance, et qui avance même plus vite que l'engagement qui a été pris au moment où il a été lancé. M. Imbert va donner le détail de cela puisqu'Entressen figure bien sûr au plan d'installation de la fibre optique.

**M. IMBERT.**- Je vous remercie, Monsieur le Maire. En quelques chiffres, pour Entressen cela représente 1 300 logements et à ce jour il y en a 1 200 qui sont éligibles. La centaine de logements qui reste concerne essentiellement 50 logements en site éloigné, comme les mas, qui seront traités mais pas tout de suite, et les 50 autres logements concernent essentiellement la ronde des Alpilles. En fait c'est une convention avec Ouest Provence Habitat et Orange qui a un peu traîné, nous avons été obligés d'intervenir pour accélérer les choses. La convention a été faite il y a 2 mois, le temps des études, etc. Il y a ce délai qui va se traiter rapidement. Sur le territoire d'Istres et d'Entressen cela représente à ce jour 8 000 logements éligibles. En 14 mois, cela représente 1 000 kilomètres de fibre optique. D'ici le 31 décembre, il y aura plus de 10 000 points éligibles traités. Orange va passer la barre des 1 400 logements ce mois-ci, cela avance donc très bien. Cela avançait très bien et, comme le disait M. le Maire, il est presque dommage qu'il y ait eu ce changement national au niveau de l'autorité de régulation. Il y a un nouveau redécoupage national qui fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 SFR va reprendre le flambeau pour le solde du déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Je ne vous cache pas que moi-même, technicien, et étant mandaté par M. le Maire sur le sujet, je suis quand même assez préoccupé. C'est pour cela que nous avons une réunion cette semaine avec Orange et SFR, pour que nous puissions justement nous assurer qu'il y ait un recouvrement optimal et que nous ne partions pas dans 6 mois d'études au premier semestre 2019 sans qu'une seule prise ne soit déployée. Nous avons déjà des idées pour qu'ils puissent travailler rapidement sur des secteurs. Nous n'avons pas les mains totalement libres. Ce sont des opérateurs et il ne faut pas oublier que derrière il y a des intérêts commerciaux très lourds, mais nous pouvons quand même donner notre position et il est vrai que jusqu'à présent tous les quartiers prioritaires, dont Entressen fait partie, ont été traités.

**M. ALLIONE.**- J'ai une petite remarque sur le déploiement de la fibre. Je suis équipé et j'ai remarqué une vitesse très importante au début, en revanche, j'ai l'impression que plus il y a de déploiement et de gens branchés, cela revient presque au même que ce que nous avons avant. En termes de débit et de rapidité d'affichage de pages, je suis assez perplexe sur la qualité du transfert qui est fourni. C'était juste une petite remarque sur cela, si vous pouviez la faire remonter, parce qu'a priori je ne suis pas le seul.

**M. IMBERT.**- Quel fournisseur d'accès avez-vous ?

**M. ALLIONE.**- Orange.

**M. IMBERT.**- C'est vraiment très étonnant. Je vais prendre vos coordonnées mais je suis vraiment surpris parce que c'est justement l'intérêt de la fibre.

**M. le MAIRE.**- Ce que nous pouvons dire c'est qu'il y avait deux opérateurs puis plus qu'un. Nous avons donc travaillé avec Orange dans une belle harmonie, puisque nous avons mis à peu près le schéma d'intervention relativement conjointement. Ils l'ont suivi et les travaux sont faits de manière propre, et surtout à un rythme largement supérieur à ce que nous pouvions attendre. Lorsque nous avons appris qu'ils arrêtaient, en accord national, et que SFR prenait le relais, nous avons donc émis, non pas des doutes mais en tout cas des interrogations. Parce que nous étions contents d'avoir quelqu'un qui travaillait dans le sens qui nous paraissait le meilleur. Indépendamment des petites *chicayas* qui peuvent exister quelque part. Même si Orange s'en va, ils pourraient s'en moquer, mais je remarque qu'ils participent quand même de manière très positive au passage de témoin et à la ligne de conduite que nous avons adoptée avec eux pour qu'ils soient transférés complètement à SFR. Encore une fois j'y mets une interrogation, je ne dis pas que ce sera le cas, mais en tout cas on va dire à SFR que nous nous préoccupons de cela, qu'ils continuent au même rythme que leur prédécesseur et participent au même résultat que lui. Pour l'instant, globalement, là aussi nous sommes vraiment plus que satisfaits.

- Projet de rénovation des câbles d'alimentation du réseau électrique Enedis – Rue du Serpolet, phase 2 – Placette des Lauriers et rue de l'Hysophe, phase 3 et rue des Farigoules, phase 4

**M. le MAIRE.**- Je donnerai encore une fois la parole à M. Imbert concernant une affaire pour laquelle j'avais été sollicité à cause de différents désordres électriques à la rue du Serpolet. Je m'étais engagé à entreprendre des travaux de rénovation de la distribution pour que l'on puisse avoir quelque chose qui soit performant et de manière

définitive. M. Imbert va donc vous dire comment les choses ont été effectuées. J'ajouterai que nous avons eu, depuis, des demandes de caractère équivalent par les habitants de la rue des Farigoules. Considérant bien sûr que le problème est identique, nous n'allons pas répondre négativement alors que nous avons déjà fait la même chose pour le même cas à côté. Nous allons donc là aussi lancer les travaux qui vont se dérouler au cours du premier trimestre 2019, et M. Imbert va vous donner le déroulement de toutes ces phases-là, celle qui commence à Serpolet et celle qui finira aux Farigoules.

**M. IMBERT.**- Merci, Monsieur le Maire. Pour préciser, ce projet concerne le remplacement du réseau de distribution électrique d'Enedis. Ce sont les câbles qui arrivent jusqu'à votre coffret de comptage. Est concerné par la réhabilitation également l'ensemble des coffrets de comptage pour les 59 foyers concernés. Ce projet est découpé en 4 phases. La première était la phase de préparation qui se situe au bout de l'Hysophe. En deux mots, c'est le nœud de raccordement électrique, il fallait donc préparer tout cela. Et ensuite nous avons démarré par les travaux de la rue du Serpolet en fin de semaine dernière. Actuellement, il y a à peu près une quinzaine de logements pour lesquels il y a déjà les terrassements devant leur domicile. Les travaux se passent bien. Cela devrait durer jusqu'à fin janvier et ensuite cela va enchaîner sur la placette des Lauriers et la rue de l'Hysophe, pour se terminer aux alentours de février-mars à la rue des Farigoules. Une partie de la rue des Farigoules, la partie droite. Il y a 11 logements exactement qui sont concernés.

**M. le MAIRE.**- 17 logements concernés, uniquement numéros impairs, à partir du 15 jusqu'au 35.

**M. IMBERT.**- Juste une petite précision. J'ai été interpellé pas plus tard que ce matin par la société. J'étais sur le terrain. Un administré de la rue du Serpolet disait « C'est super, mais les 2 mètres qui sont devant ma porte je vais les faire moi-même, cela ne me dérange pas, il n'y a pas de souci ». Cela part d'un bon sentiment, il n'y a aucun problème là-dessus, sauf que cela pose un gros problème de sécurité évidente pour lui et sa famille, et un gros problème de responsabilité vis-à-vis d'Enedis. Donc s'il y a des personnes concernées par ces 4 phases, ne touchez rien, ne vous inquiétez pas, les travaux seront faits dans les règles de l'art. De toute façon, s'il y a le moindre souci, la moindre question, nous avons mis en place avec Mme Tramontin une interface permanente, administrés et techniques. Donc s'il y a le moindre souci, vous contactez la Mairie et j'arrive dans les 10 minutes avec mon collègue Thierry Servellera.

- Historique des travaux opérés sur le site du Mas de la Tour

**M. le MAIRE.**- Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur un sujet qui vous tient beaucoup à cœur parce que c'est un lieu de promenade, de détente, d'agrément, avec un caractère aussi historique. C'est le Mas de la Tour. Comme vous savez qu'il est passé sous un contrôle culturel, puisque la DRAC a émis des obligations, nous sommes obligés de suivre les directives lorsque nous voulons procéder à des travaux de confortement, dont je vous assure de la réalité. Mais M. Benchenafi va vous les détailler mieux que moi.

**M. BENCHENAFI.**- Rebonsoir à tous. Pour faire un simple rappel, c'est un projet qui est porté par un service déconcentré de la Métropole. Cela étant, je me permets aussi de rappeler, parce que c'est très important, que nous avons reçu des préconisations des ABF concernant l'adaptation d'un bois. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Cela nous a obligés à arrêter les études. Donc qui dit « Arrêt des études »... Vous connaissez les contraintes que nous subissons, notamment en matière administrative. Il a fallu attendre les préconisations de l'ABF pour pouvoir poursuivre les études. Dans un second temps, la DRAC est intervenue afin de nous remettre des préconisations, notamment en ce qui concerne les pierres dégradées et des fissures importantes au niveau de la façade sud. Sachant que, parallèlement à cela, vous avez bien compris que les planchers aussi devaient être rénovés et consolidés afin de répondre aux attentes de stabilité et de solidité de cette tour. Le projet consistant à la sécurisation de cette tour devrait reprendre dans un futur proche et la fin des travaux est prévue pour le premier trimestre 2019. Je vous rappelle que le coût de l'opération est de 170 000 € TTC.

- Les Jardins familiaux

**M. le MAIRE.**- Je voudrais terminer cette litanie de communications en vous annonçant que l'information que j'avais donnée, soit aux vœux, soit à d'autres occasions, qui porte sur la création des jardins familiaux va rentrer dans une phase opérationnelle après avoir connu une phase assez longue d'études. Car il y a eu un problème, ou plutôt une option de choix de terrain, ensuite il y a eu un problème de coût en fonction d'un phasage. Des travaux qui étaient exorbitants, et qui le restent encore quand même à un certain niveau, ont dû être corrigés pour que cette opération ait véritablement une possibilité d'existence. Au départ nous étions sur une opération de 1,2 M€, et 1,2 M€ pour faire quelques jardins familiaux, cela me paraît quand même... En tout cas, je ne voulais pas engager les finances publiques pour un caractère comme cela. Même si cela a un côté social, mais au final cela fait dépenser beaucoup d'argent pour pas beaucoup de bénéficiaires.

Nous sommes donc revenus à une phase beaucoup plus acceptable mais qui va quand même aller à une dépense supposée aujourd'hui –mais j'espère que nous ferons encore des efforts– de 418 000 €. Ce qui n'est pas rien, pour faire 25 jardins. Quand vous faites la division, vous voyez quel est le coût du jardin. Mais cela ne fait rien, nous nous sommes engagés, cela a un côté social. D'ailleurs, j'espère que lorsqu'il y aura là aussi la constitution d'une association, à l'instar des Jardins des Maurettes ou des Jardins des Tartugues, ce sera une association qui sera en travail directement avec la Mairie. Parce que nous donnerons le cadre de travail très précis dans lequel nous voulons nous situer pour éviter ce que nous avons connu il y a 2 ans, c'est-à-dire des attitudes un peu personnelles qui ont mis en grand danger, à l'occasion des incendies, des espaces qui auraient pu connaître beaucoup plus d'incidents. Car a été

recensée une explosion de bouteilles de gaz qui se trouvaient à l'intérieur des cabanes, chacun ayant son barbecue... Nous avons donc profité de cette occasion, si l'on peut dire, pour faire une réglementation, que M. Bremaud a pilotée avec M. Garcia, une discussion avec les bénéficiaires, une façon de voir aussi comment on pouvait en être bénéficiaire, parce qu'effectivement il fallait avoir une expression sociale avant tout.

Alors, vous vous demandez « Pourquoi ce choix ? ». En prolongement du terrain de BMW il y avait un espace qui était largement accessible et à un moment donné nous avons imaginé que nous pouvions donc y faire une implantation. En réfléchissant bien et en voyant bien ces choses-là, nous nous sommes rendu compte que la notion de sécurité à travers l'entrée et la sortie pouvait poser problème. Nous avons donc abandonné. Nous sommes allés de l'autre côté, nous sommes rentrés dans le village, et nous sommes allés sur un lieu –que va vous exprimer Céline et que corroborera M. Bridault qui a travaillé sur le dossier– vers les lieux où il y avait régulièrement des gens du passage. Dans l'avenir il y aura des gens du passage, certes, mais pour planter des carottes. Madame Tramontin, avec Monsieur Bridault, vous avez la parole.

**Mme TRAMONTIN.**- Je confirme que nous sommes à l'arrière des Aubargues, en prolongement de la toute nouvelle réserve en eau. Après je laisserai la parole à M. Bridault qui vous donnera tous les détails concernant les terrains. Bien sûr il y a des normes de sécurité à respecter de par le fait qu'il y a la route départementale juste derrière, M. Bridault vous fera également un petit état là-dessus. Et juste dire, pour rassurer les riverains des Aubargues, que les jardins ne seront pas en limite des clôtures puisqu'il a été aussi envisagé, à moyen terme, et pas dans l'immédiat, avec l'arrivée des jardins, un chemin piétonnier type méditerranéen qui permettrait de faire d'un bout à l'autre, de l'entrée nord à l'entrée sud, la promenade par l'arrière des Aubargues. Du coup, nous décalons les jardins sur la deuxième portion du terrain.

**M. le MAIRE.**- Avant que M. Bridault ne prenne la parole, je vous montre de loin l'apparence que cela pourrait avoir.

**M. BRIDAULT.**- C'est l'exemple d'un projet de jardin aménagé avec cabanons en bois qui a déjà été réalisé, ce sera donc dans le même esprit. Nous nous sommes inspirés de ce qui a été réalisé à Miramas. Comme vous l'a expliqué Mme Tramontin, pour éviter la gêne avec les riverains nous aurons un décalage, une bande de 15 mètres, qui permettra d'éviter d'avoir des gênes de bruit. Mais comme ce seront des jardins familiaux, normalement il n'y en aura pas. Le projet est constitué de 24 jardins qui seront aménagés sur une surface d'à peu près 70 mètres carrés chacun, avec un cabanon individuel et le branchement d'eau pour pouvoir cultiver. L'aménagement comprend également un espace de parking en amont pour pouvoir y accéder. Ensuite, éventuellement, dans l'objectif que cela fonctionne, il a été pensé de pouvoir faire un agrandissement. Pour l'instant –parce que c'est la première phase d'aménagement– le projet s'élève globalement à 500 000 €, mais si ensuite nous sommes amenés à le développer ce sera un coût qui sera inférieur, puisque la plupart des aménagements seront déjà faits.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il une question ?

**M. TRIELLI.**- Monsieur le Maire, je voulais vous demander ce qu'il en était au niveau de la rénovation intérieure de la tour. Les planchers ont été changés. Pour l'avenir, y a-t-il une vision au niveau de la Ville de quelque chose qui pourrait dynamiser ce coin historique, le mettre en valeur, le développer et y faire venir des touristes ?

**M. le MAIRE.**- Voulez-vous répondre ? Non pas sur l'objectif mais sur les travaux qui ont déjà été entrepris. Et Mme Tramontin donnera la fin d'explication à votre question.

**M. BENCHENAFI.**- Nous nous sommes attachés à mener à bien le premier dossier. Je rappelle que celui qui va démarrer début janvier pour un objectif de mars 2019 consiste à sécuriser la tour en procédant au confortement des murs et en même temps au confortement des planchers. C'était l'objectif à atteindre. Nous avons réussi à relancer les services métropolitains parce qu'il est vrai que nous avons pas mal de contraintes administratives qui ont été résolues et des préconisations auxquelles nous avons pu répondre. Sur la suite du projet, je passe la parole à Mme Tramontin.

**M. TRIELLI.**- Avez-vous aussi sécurisé l'escalier ? Pouvons-nous toujours monter en haut de la tour ou y a-t-il des risques ?

**Mme TRAMONTIN.**- Non, nous ne pouvons toujours pas monter en haut de la tour, Monsieur Trielli. Les travaux qui sont effectués actuellement sont des travaux pour la mettre hors d'eau et éviter qu'elle s'effondre.

**M. TRIELLI.**- Mais quand on va sur les planchers, on est bien obligé de monter par l'escalier.

**Mme TRAMONTIN.**- L'escalier n'est pas praticable. De toute façon c'est interdit. Pour une question de sécurité, on ne peut pas y accéder.

**M. TRIELLI.**- Ne peut-on pas le rénover ?

**Mme TRAMONTIN.**- Parlons de la rénovation. Je crois que nous avons déjà eu cette discussion tous les deux. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France il y a quelques années pour justement

travailler sur ce projet-là et il m'avait annoncé qu'effectivement il existait du subventionnement de l'État pour réhabiliter complètement. Mais là nous ne sommes plus sur hors d'eau, nous sommes sur une réhabilitation globale de la tour (l'intérieur, les planchers) pour pouvoir la remettre à disposition du public. Mais nous ne pouvons solliciter ces crédits que s'il y a un réel projet d'intérêt général. Une fois que les travaux de confortement seront faits, le deuxième volet consistera effectivement à envisager un projet d'intérêt général. Mais là nous sommes sur du moyen terme, puisqu'avec un projet d'intérêt général il va falloir savoir ce que nous pouvons faire dans ces lieux qui, comme vous le savez –j'ai eu la chance de les visiter– sont quand même très exigus et offrent peu de possibilités actuellement.

**M. le MAIRE.**- C'est un témoin historique.

**M. TRIELLI.**- Qui a son importance.

**M. le MAIRE.**- Je voudrais également vous dire que nous travaillons actuellement sur l'éclairage des courts de tennis, étant donné qu'il y a des difficultés de fonctionnement. J'ai envoyé une note il y a déjà pas mal de temps pour avoir une réponse et nous aurons sans doute à vous donner les résultats bientôt.

Je crois que j'ai assez parlé en ce qui me concerne avec toutes les communications. Je vais passer la parole à M. Casado à propos des travaux du quotidien.

## **II. BILAN ALLO TRAVAUX, ALLO QUIETUDE, PROPRETE ET VISITES DE QUARTIER**

**M. CASADO.**- Bonsoir. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018, 142 courriers du maire à destination des habitants du hameau.

Concernant le bilan « Allo Travaux ». Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018 il y a eu 122 appels pour les quartiers d'Entressen sur les 3 142 reçus sur l'ensemble de la commune, ce qui représente 6 %. Principalement émis par les habitants du Gros Chêne pour 43 %, et des Aubargues pour 18 %. Ils portent principalement sur des problèmes d'espaces verts et d'éclairage public.

Pour le bilan « Allo Quiétude ». Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018 il y a eu 29 appels pour les quartiers d'Entressen sur les 475 appels reçus sur l'ensemble de la commune pendant cette même période, ce qui représente 6 %. C'est pareil, ils sont émis principalement par les habitants du Gros Chêne et des Aubargues pour 14 %, essentiellement répartis sur des problèmes de nuisances sonores pour 41 %, et de tags. A ce propos, du 19 au 21 novembre dernier nous avons enlevé 2 tags sur les boîtiers de câbles EDF à la rue du Bois de Silvy.

Pour les travaux un peu plus importants, une dizaine d'opérations ont été réalisées cette année sur le hameau pour un montant de 202 014 €. Parmi les principaux, il y a la Draille du Cimetière où nous avons repris le revêtement pour 70 000 €, le chemin du Mas Pointu où nous avons installé deux plateaux traversants à l'endroit où il y avait eu ce fameux accident. Cela a été réalisé pour 66 000 €. Pour la Draille du Cimetière, le traitement du trottoir a coûté 26 000 €. A noter que cette opération n'est pas encore complètement terminée et que nous devons finaliser en allant sur le chemin du Mas de Chauvet.

Pour l'année 2019 il y a déjà 19 opérations qui ont été chiffrées pour le hameau, elles représentent 1 686 000 €. Il faudra que nous nous voyions avec Céline pour arbitrer ce que nous allons effectivement réaliser parce que nous n'aurons pas, bien sûr, 1 600 000 € à mettre dans les travaux.

Et pour finir, vous avez parlé tout à l'heure des écoles, à La Buissonnière nous avons remplacé les huisseries pour 11 000 €, et à La Clé des Champs l'amélioration du chauffage pour 29 000 €.

Voilà, Monsieur le Maire, pour les travaux. Si vous voulez, je peux enchaîner sur les questions écrites.

## **III. QUESTIONS ECRITES OU ORALES**

**M. le MAIRE.**- Je vais quand même lire la question, puisqu'elle m'est destinée. Je cherche une information que j'ai déjà donnée mais peut-être un peu trop généralement. C'était pour dire deux mots sur les selfs, mais je n'ai pas l'information précise. Je la donnerai donc un peu plus tard.

Je voudrais simplement dire que j'ai été contacté par M. Lourdault, ici présent, qui lui-même aurait été interpellé par des habitants de la Ronde des Saules, estimant que le lieu représentait un danger sur la portion de route entre le carrefour de l'avenue de La Crau, l'allée du Gros Chêne et celle des Pommiers. En bref, à l'entrée du lotissement nouveau de Vert Pré. Selon lui : « *La traversée entre ce lotissement et la Campagne des Saules n'est pas sécurisée, sachant que c'est le passage principal pour se rendre à La Clé des Champs. En plus, le matin, de bonne heure, la nuit est toujours présente, surtout en hiver, et bon nombre de collégiens remontent l'avenue dépourvue de trottoir et d'éclairage public. Ces administrés demandent s'il est prévu un trottoir et une mise en sécurité de la traversée entre deux lotissements* ».

Je répondrai à ce monsieur –mais M. Casado va détailler mieux que moi– qu'Entressen ne s'est pas fait en 48 heures, même lorsque l'on met beaucoup de choses sur la table et que l'on a beaucoup d'ambitions pour le bien-être de sa population. Le tout est d'être conscient que les choses sont réelles. Effectivement, ce que vous dites, Monsieur Lourdault, est vrai. Nous avons déjà travaillé là-dessus pour réaliser, à court terme, la chose, que M. Casado va vous décrire.

**M. CASADO.**- En fait, nous avons travaillé sur l'aménagement complet de la fin de l'avenue de La Crau, depuis le rond-point entrée nord jusqu'au rond-point de l'avenue des Ginestes. Le chiffrage qui nous a été donné est de 468 000 € pour faire un trottoir du côté de la Ronde des Saules avec une piste cyclable, de l'éclairage public, des ralentisseurs. Il est bien évident que nous ne pourrions pas engager tout de suite ces travaux-là. En revanche, concernant la problématique de la traversée entre Vert Pré et la Ronde des Saules, ce que nous pouvons imaginer –et cela n'engagerait en rien le futur– c'est déjà de tracer un passage piéton surélevé avec un ralentisseur et d'y mettre un éclairage solaire, comme nous avons pu le faire à des endroits où il n'y avait pas d'éclairage public, pour au moins protéger ce passage qui va de Vert Pré jusqu'au petit piétonnier qui rentre dans la Ronde des Saules. Nous allons donc refaire un chiffrage pour cette partie seulement et nous serons sûrement en mesure de le faire en 2019 parce que, comme il y a eu un accident, il ne faut pas qu'il y en ait un second. Nous mettrons donc les moyens pour réaliser cette opération. Mais nous ne pourrions pas faire le trottoir qui pourra aller jusqu'aux Ginestes, ce sera une opération plus importante qui prendra toute la sortie nord d'Entressen.

**M. le MAIRE.**- Cette information vous suffit-elle, Monsieur Lourdault ?

**M. LOURDAULT.**- Cela pourra peut-être permettre de canaliser les collégiens pour passer par les Saules et ne plus remonter l'avenue. Parce qu'effectivement, je l'ai vécu il n'y a pas longtemps et le matin ce n'est pas facile.

**M. le MAIRE.**- Vous êtes retourné au collège ?

**M. LOURDAULT.**- Non, mais je les croise le matin à 7h. Ils vont chercher le bus et ils remontent l'avenue à pied.

**M. le MAIRE.**- A partir du moment où... Je n'aime pas le terme « Revendication » parce que cela donne toujours l'impression d'une lutte pour obtenir, ce qui n'est pas le cas. C'est juste. Le tout est effectivement d'en être conscient, et c'est le cas puisque nous avons déjà travaillé, mais de nous laisser un peu le temps avec confiance pour le faire. Vous avez vu tout ce que nous avons fait, cela donne quand même une vertu d'engagement pour ce problème pour la suite.

Avant de vous céder la parole, je voudrais revenir 30 secondes sur quelque chose. Nous avons parlé de Vert Pré, ce qui me fait dire que le lotissement est livré, la population est là, à travers des collectifs, à travers l'accession à la propriété. Nous sommes maintenant sur le point de considérer l'élévation des logements qu'il y a au milieu de l'avenue de La Crau et normalement, si les choses sont bien terminées, dans le cadre des prévisions, nous pourrions espérer, au début du quatrième trimestre, avoir la mise à disposition de ces nouveaux logements. Je rappelle qu'au-delà de la construction de logements –qui sera là aussi un élément supplémentaire pour aider la population d'Istres et d'Entressen à trouver des logements– nous aurons, en accord avec le bailleur social, la réalisation d'un parking par leur intervention, par leur charge, par leur prise en compte, entre cette opération et l'avenue de La Crau, ce qui permettra effectivement d'avoir une plus grande aération de l'avenue, un meilleur stationnement et un meilleur positionnement pour les commerçants.

**M. VOSSENAT.**- Je voudrais rebondir par rapport à ce qui a été dit précédemment sur l'aménagement de la sortie d'Entressen. Je pense que la route sera remise en état parce qu'actuellement les deux côtés (le côté droit quand on part en direction de Mouriès et le côté gauche) sont impraticables, notamment en vélo. Il y a de plus en plus de trous qui peuvent être dangereux, même pour certaines motos. Comme il pleut pas mal en ce moment, cela devient dangereux. Y aurait-il moyen de reprendre un peu avant de faire les gros travaux ?

**M. CASADO.**- J'irai sur place voir s'il y a des nids-de-poule ou des choses comme cela. Mais dans le projet initial c'est effectivement des trottoirs, des pistes cyclables, la voirie, des plateaux traversants, un réel aménagement. C'est pour cela qu'il y en a presque pour 500 000 €. C'est un chiffrage. Il faut aussi tenir compte des arbres, il y a pas mal de contraintes. Si aujourd'hui la route est dégradée par endroits et s'il y a des reprises à faire, c'est toujours faisable, mais cela sera du provisoire.

**M. VOSSENAT.**- Oui, au moins du provisoire, parce qu'il y a des endroits où c'est vraiment dangereux.

#### **IV. FESTIVITES ORGANISEES PAR LA VILLE ET PROGRAMMES FESTIFS DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES**

**M. le MAIRE.**- Je vais aborder la dernière partie. Je vois que le hasard a fait que la tierce d'organisation des événements se trouve assise à la même table : M. Lourdault, Mme Slotala et M. Allione. Je laisse donc la parole à qui veut la prendre en premier pour nous parler des festivités organisées dans le cadre de cette fin d'année et du début de l'an prochain.

**M. LOURDAULT.**- Dimanche 9 décembre, à partir de 16h30, au gymnase Arcelli sera organisé le traditionnel loto de La Boule Sauvage.

Je voudrais aussi revenir sur les travaux qui ont été faits au boudrome, Monsieur le Maire. Je suis porteur d'un message des boulistes qui me demandent de vous remercier chaleureusement pour ce magnifique

boulodrome que vous avez accepté de leur offrir, qui par ailleurs, je le rappelle, est sous convention. Du coup, La Boule Sauvage a profité de ces nouveaux locaux pour établir un règlement intérieur dans lequel nous avons convenu que les services municipaux ouvriraient le portail le matin et que celui-ci serait fermé par un membre du Bureau de La Boule Sauvage le soir. Tout cela, Monsieur le Maire, pour vous remercier, et nous savons que cela vous tenait à cœur, d'avoir en partie réglé le problème des joueurs de la place des Cardelles qui ont pu enfin intégrer le boulodrome.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur. J'accepte volontiers vos compliments, mais j'aurais aimé que vous m'apportiez le scalp de celui qui m'a traité de menteur en réunion publique sur ce sujet. Vous ne vous en souvenez pas ? Moi je ne l'ai pas oublié. Nous nous étions engagés. Puis, moi j'ai de la reconnaissance envers La Boule Sauvage parce que, je le dis, c'est un élément déterminant dans la pratique de ce sport. Ils font beaucoup de choses. Je suis obligé de comparer avec d'autres associations de la Ville qui pratiquent le même jeu et pour lesquelles je n'ai pas la même satisfaction. Je comprends qu'à Rassuen ce soit difficile parce que M. Petit reste tout seul –ou ils sont deux ou trois, malheureusement– heureusement que M. Martone lui prête la main. Je crois quand même que maintenant, grâce à l'entregent que nous avons eu au niveau des Masters, au niveau de cette équipe qui s'est consolidée, M. Barthélémy –qui en plus a un petit intérêt local puisqu'il s'est marié avec quelqu'un d'ici (qui s'appelle aussi Barthélémy d'ailleurs, comme quoi, parfois c'est assez curieux)– il a donc l'intention d'aider La Boule Gazeuse. Quant à La Boule Humide... C'est vraiment l'un des plus beaux endroits qui existent pour la pratique de ce sport et ils n'ont qu'une chose à faire c'est d'avoir un verre à la main et jamais trop organiser des concours. Il y a beaucoup de mégots par terre, ce qui en plus est insupportable. Merci donc et grand honneur à La Boule Sauvage.

**Mme SLOTALA.**- Puisque j'ai le micro, je vais en profiter. Tout à l'heure je voulais faire une petite intervention très rapide par rapport aux jardins, parce qu'en fait, certaines personnes ont peut-être entendu parler des jardins partagés au centre social mais ce n'est pas la même chose. Je voulais donc préciser que le jardin partagé est plus un travail pédagogique avec les écoles, avec la Méréviho...

**M. le MAIRE.**- C'est ce que nous faisons d'ailleurs. Il y a un cycle. C'est Mme Mestre qui est responsable de cela chez nous.

**Mme SLOTALA.**- Tout à fait. Je voulais le préciser parce qu'il y a des gens qui en ont entendu parler et il peut y avoir une confusion. Ce sont des choses très différentes. C'est aussi sur un terrain mis à disposition par la Ville mais avec un travail un peu différent puisque c'est un travail collectif.

Concernant les animations de Noël, je vais laisser la parole à M. Allione qui va dire beaucoup de choses. Nous participons avec la chorale, nous sommes toujours à leurs côtés. Sur cette manifestation de Noël c'est plus eux qui sont les organisateurs mais nous sommes là, ensemble, et quand il y a besoin nous mettons à disposition nos forces vives, notamment la chorale qui est présente dans toutes les manifestations. Je laisse la place à M. Allione qui va tout vous dire dans la chronologie.

**M. ALLIONE.**- Bonsoir à tous. Pour ces festivités de fin d'année, je vais commencer par le dimanche 16 décembre, sur la place Lou Blagaïre, le marché de Noël, le deuxième organisé par le Comité des fêtes, avec une cinquantaine d'exposants qui seront présents. J'espère que le temps sera de la partie pour cette année puisque l'année dernière nous n'avons pas eu beaucoup de chance. Il y aura des animations pour les enfants, des mascottes qui seront présentes toute la journée et la présence bien sûr du Père Noël. Je reviens justement sur Le Chemin des Crèches le mardi 18 décembre, c'est organisé par Chor'Allez Chante. Le Comité des fêtes y participe aussi puisque nous offrons le vin chaud et les treize desserts qui seront servis à la chapelle. Le cinéma Vita Nova sera le jeudi 20 décembre à partir de 20h et cela se passe au centre Pierre Miallet. Je reviens sur le dimanche 23 décembre, 20h30, en partenariat avec l'Office du tourisme, nous organisons notre traditionnel gospel à La Grange. L'entrée est bien sûr gratuite, comme tous les ans. Et j'en arrive au 31 décembre avec le réveillon du Nouvel An à La Grange, à partir de 19h30. Je suis désolé, il n'y a plus de réservation possible. Nous sommes complets depuis le 26 novembre. Je tiens encore à m'excuser auprès des gens qui n'ont pas eu de réservation mais malheureusement les places ont été vendues en seulement 2 jours.

**M. le MAIRE.**- Avez-vous pu évaluer les gens qui sont restés déçus de ne pas pouvoir entrer ?

**M. ALLIONE.**- J'ai eu une bonne cinquantaine de personnes. Mais le réveillon affiche complet. Nous sommes plus de 300 personnes et nous ne pouvons pas mieux faire, ce n'est pas possible. Je m'en excuse auprès de ces personnes. Le spectacle de Noël à La Grange aura lieu le samedi 22 décembre et sera organisé par les services événementiels de la Mairie. C'est « La véritable histoire du Père Noël », ne le loupez pas, c'est très beau. C'est à 17h30 à La Grange et c'est bien sûr gratuit. Et pour nous, je vais aller jusqu'au dimanche 13 janvier, à partir de 14h, au gymnase, il y aura le grand loto du Comité des fêtes avec de très beaux lots, comme d'habitude. Venez-y nombreux. Je n'oublie pas non plus une petite annonce, l'Assemblée générale du Comité des fêtes qui aura lieu mercredi 5 décembre à 18h à l'espace associatif de La Buissonnière, comme tous les ans, et pour laquelle je vous invite chaleureusement à y participer. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur Allione. Nous sentons toujours le dynamisme à travers vous et à travers vos équipes.

**M. VOSSENAT.**- Je voudrais parler du Téléthon, si possible, qui va avoir lieu ce week-end, à partir de samedi. Je vais vous donner les grandes lignes, sachant que le programme détaillé sera à l'Office du tourisme et sur des affiches dans les commerces d'Entressen. Le samedi 8 décembre, une marche ouverte à tous à travers La Crau où nous vous demandons de venir nombreux. Départ à 9h devant le Décathlon d'Istres pour une arrivée vers 11h30 à Entressen. Il y a également le samedi après-midi une promenade loisir qui se fera autour d'Entressen, notamment vers l'étang, accompagnée par Istres Temps Libre et La Roue Libre d'Entressen. Le samedi soir, à partir de 20h, sera organisée une soirée dansante à La Grange avec une soirée choucroute. Le repas est à 18 €, vous pouvez retirer les billets et réserver chez Christian. Il y a la possibilité d'une entrée libre à 5 € pour les gens qui ne souhaiteraient pas manger la choucroute. Il y aura donc une soirée animée. Nous anticipons un peu et il y aura également le samedi 19 janvier une soirée théâtre avec l'Association Mnémosyne. Ensuite il y a une soirée réseau qui est organisée par l'Espace Pluriel Jeunes le samedi 8 décembre. Et du 10 au 14 décembre, toujours à l'Espace Pluriel Jeunes, l'organisation de petits-déjeuners à 1 € qui seront reversés au Téléthon. A noter également la participation d'associations de Saint-Mitre qui nous ont contactés. Le groupe scolaire Jean Rostand va organiser un goûter le vendredi 7 décembre. Et le samedi 8 décembre, de 9h à 18h, au complexe sportif René Jauras, le club de rugby organise un tournoi. Il y aura également des animations en partenariat avec la crèche Libellule qui mettra des structures gonflables pour les enfants. Voilà, dans les grandes lignes, pour le Téléthon. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

**M. le MAIRE.**- Quel est votre objectif cette année ?

**M. VOSSENAT.**- Dieu seul le sait !

**M. le MAIRE.**- Votre objectif. Je n'ai pas parlé de résultat.

**M. VOSSENAT.**- Au moins égaler l'année dernière.

**M. le MAIRE.**- C'était combien l'an dernier ?

**M. VOSSENAT.**- Je n'ai plus le chiffre en tête. Michèle qui est la trésorière de l'association doit l'avoir.

**Mme WORMES.**- Nous avons réalisé 8 000 €. Ce n'était pas énorme. Nous avons beaucoup de mal à faire fonctionner les associations d'Istres. Lorsque nous allons les voir elles nous disent oui, mais au moment où il faut participer il n'y a plus personne. A ce sujet, je voudrais remercier le Comité des fêtes qui fait le loto au mois de janvier mais qui reverse complètement la recette de la buvette au profit du Téléthon. Je remercie cette association parce qu'elle est toujours là quand on vient la voir pour le Téléthon. Tu as aussi oublié de parler de la soirée Beaujolais, pour laquelle nous n'aurons le chiffre que mercredi, lors de l'Assemblée générale. A moins que tu veuilles le donner aujourd'hui, parce que c'est important pour nous.

**M. ALLIONE.**- Je peux vous le donner. Nous sommes en progression par rapport à l'année dernière, avec une fréquentation un peu inférieure mais nous faisons 5 € de plus, donc 1 255 € reversés au Téléthon.

**Mme WORMES.**- C'est un beau chiffre. Nous avons Pulsion aussi qui nous ont prévenus hier qu'ils venaient se rajouter au Téléthon. Alors je ne sais pas exactement ce qu'ils vont faire mais ils participeront. Et ce matin nous ont aussi rejoints des associations de Saint-Mitre, donc c'est très bien.

**M. VOSSENAT.**- Pour ceux qui ne le sauraient pas, le parrain du Téléthon cette année est Pascal Obispo. Merci et nous attendons votre présence.

**M. le MAIRE.**- Parfait. Mesdames et Messieurs, nous avons terminé la présentation de tous les points qu'il y avait à l'ordre du jour. Y a-t-il une intervention de votre part, une demande ou une question ? (Pas d'observation.)  
Alors je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes. Nous aurons l'occasion de nous revoir...

**Un intervenant.**- J'ai une question s'il vous plaît. Je n'ai pas le droit mais je vais vous la poser quand même. Quand il y a eu les inondations nous sommes restés 10 jours sans pouvoir prendre une douche et les égouts ont débordé sur la route. Alors que comptez-vous faire ?

**M. le MAIRE.**- Vous voyez, c'était bien qu'elle ne soit pas à l'ordre du jour. Bonne soirée.

**La séance est levée à 20 heures.**